



BUDGET PRIMITIF 2019
BUGGETTU PRIMU 2019

LE RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

S O M M A I R E

I – LE RAPPORT AU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Présentation générale	Page 1
-----------------------	--------

I.1) Les opérations d’intervention et de développement

1) la présentation par programme	Page 2
2) la présentation par financeur	Page 3
3) Nature des principales interventions au sein des différents programmes	Page 4

I.2) La section d’exploitation du Budget Principal

1) les dépenses	Page 11
2) les recettes	Page 17

I.3) La section d’investissement du Budget Principal

1) les dépenses	Page 21
2) les recettes	Page 24

I.4) La section d’exploitation du Budget Annexe Feader

1) les dépenses	Page 26
2) les recettes	Page 27

I.5) La section d’investissement du Budget Annexe Feader	Page 27
---	---------

I) Le rapport au Conseil d'Administration

Présentation générale

Le budget primitif de l'exercice 2019 inclut le budget principal et le budget annexe feader.

Il comprend la section d'exploitation et la section d'investissement :

- La première décrit les opérations affectant le résultat de fonctionnement.
- La seconde retrace les opérations relatives à la composition du patrimoine.

Le budget primitif 2019, qui est soumis au Conseil d'Administration, permet d'arrêter les autorisations de dépenses présentant un caractère limitatif, et les prévisions de recettes dans le cadre de l'autorisation préalable.

La méthode de vote proposée, qui est soumise à votre décision, consiste à procéder à un vote par chapitre.

Le rapport au Conseil d'Administration examine successivement les opérations d'intervention et de développement, les sections d'exploitation et d'investissement du budget principal et du budget annexe feader.

I.1) Les opérations d'intervention et de développement

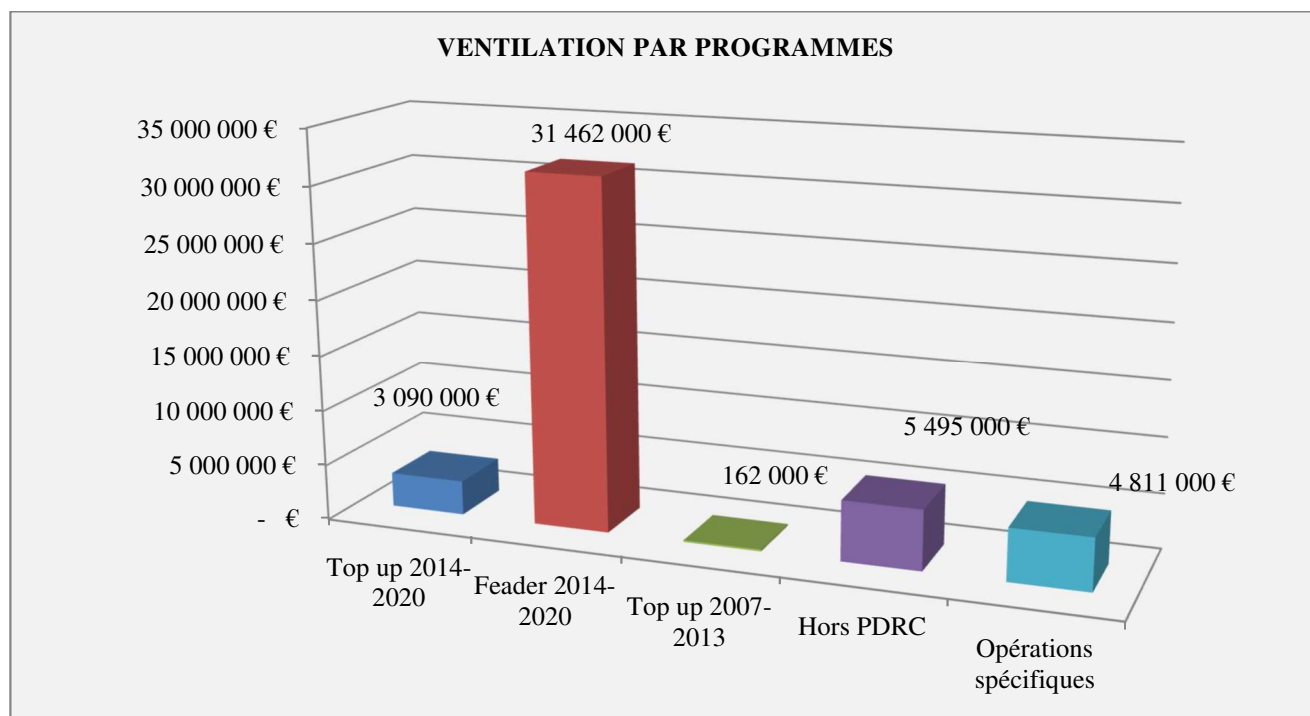
1) La présentation par programme

En 2019, l'Office mettra en œuvre environ 45 M€ d'aides et autres concours.

A la lumière de l'histogramme ci-dessous, on notera d'une part que les aides afférentes au programme Feader 2014-2020 incluant les crédits européens et les contreparties nationales s'élèvent à 31,5 M€, soit 70 % du total des interventions prévues.

D'autre part, que les financements nationaux additionnels au PDRC (Top Up) contribuent pour 7,2 % des interventions, soit environ 3,1 M€ en provenance de la CDC et 0,1 M€ issus d'autres financeurs.

Enfin que les crédits relevant du programme Hors PDRC, et des opérations spécifiques validées par l'Assemblée de Corse, s'établissent à 10,3 M€ soit 22,8 % de la masse des interventions dont 9,8 M€ au titre de la CDC.



2) la présentation par financeur

La répartition par financeur déclinée par programme est la suivante :

Programmes	U E	Etat	CDC	Autres	Total euros
Top up 2014-2020			3 090 000 €		3 090 000 €
Feader 2014-2020	21 431 000 €	6 063 000 €	3 799 000 €	169 000 €	31 462 000 €
Top up 2007-2013		72 000 €	65 000 €	25 000 €	162 000 €
Hors PDRC		- €	5 495 000 €		5 495 000 €
Opérations spécifiques		512 000 €	4 299 000 €		4 811 000 €
Total euros	21 431 000 €	6 647 000 €	16 748 000 €	194 000 €	45 020 000 €
Répartition %	47,6%	14,8%	37,2%	0,4%	100%

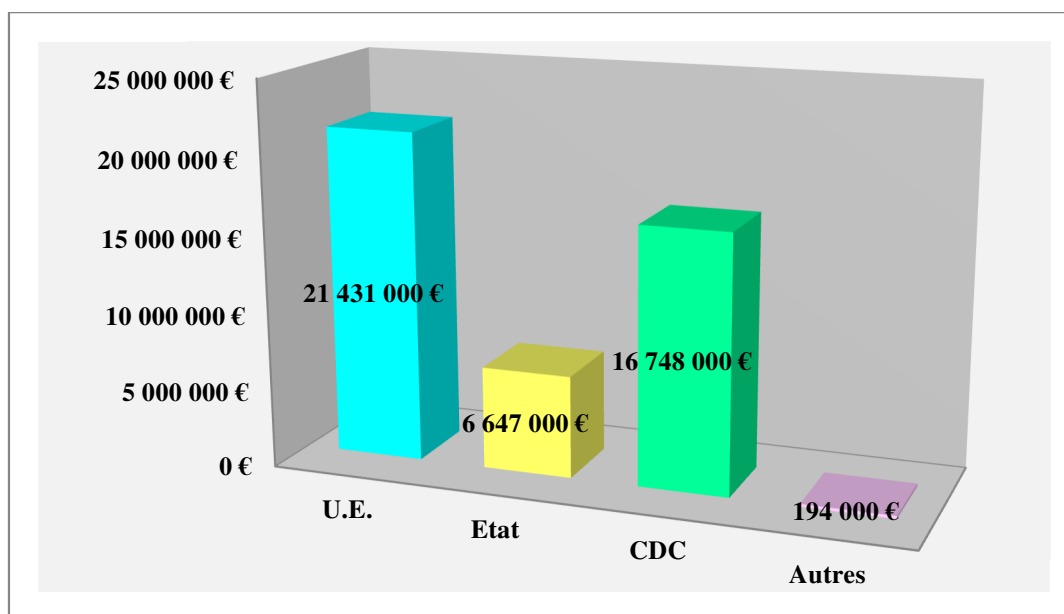
Les dépenses d'interventions prévues en 2019 se fixent à 45 020 000 €. Elles se répartissent d'une part en budget principal pour 23 589 000 € (1 800 000 € de dépenses en section d'investissement au chapitre 27 au titre des fonds de financement et 21 789 000 € en section d'exploitation affectés au chapitre 65), et d'autre part en budget annexe au titre de la section d'exploitation (chapitre 65) pour 21 431 000 €.

Tous programmes confondus, la contribution de l'Union Européenne (21,4 M€) devrait s'établir à 47,6 % de l'ensemble des interventions prévues en 2019, contre 37,2 % pour la Collectivité De Corse (16,8 M€), 14,8 % pour l'Etat (6,6 M€) et 0,4 % pour les autres financeurs (0,2 M€).

On remarquera que l'Etat consacre presque exclusivement ses crédits à la contrepartie du programme Feader (6 M€ sur un total de 6,6 M€).

Concernant la CDC, sa contribution au programme Hors PDRC et aux opérations spécifiques exprime la ferme volonté de poursuivre son soutien aux activités des secteurs agricole, rural et forestier à travers des financements spécifiques en complément des financements classiques prévus à la maquette du PDRC.

La répartition des aides par financeur tous programmes confondus s'illustre comme suit :



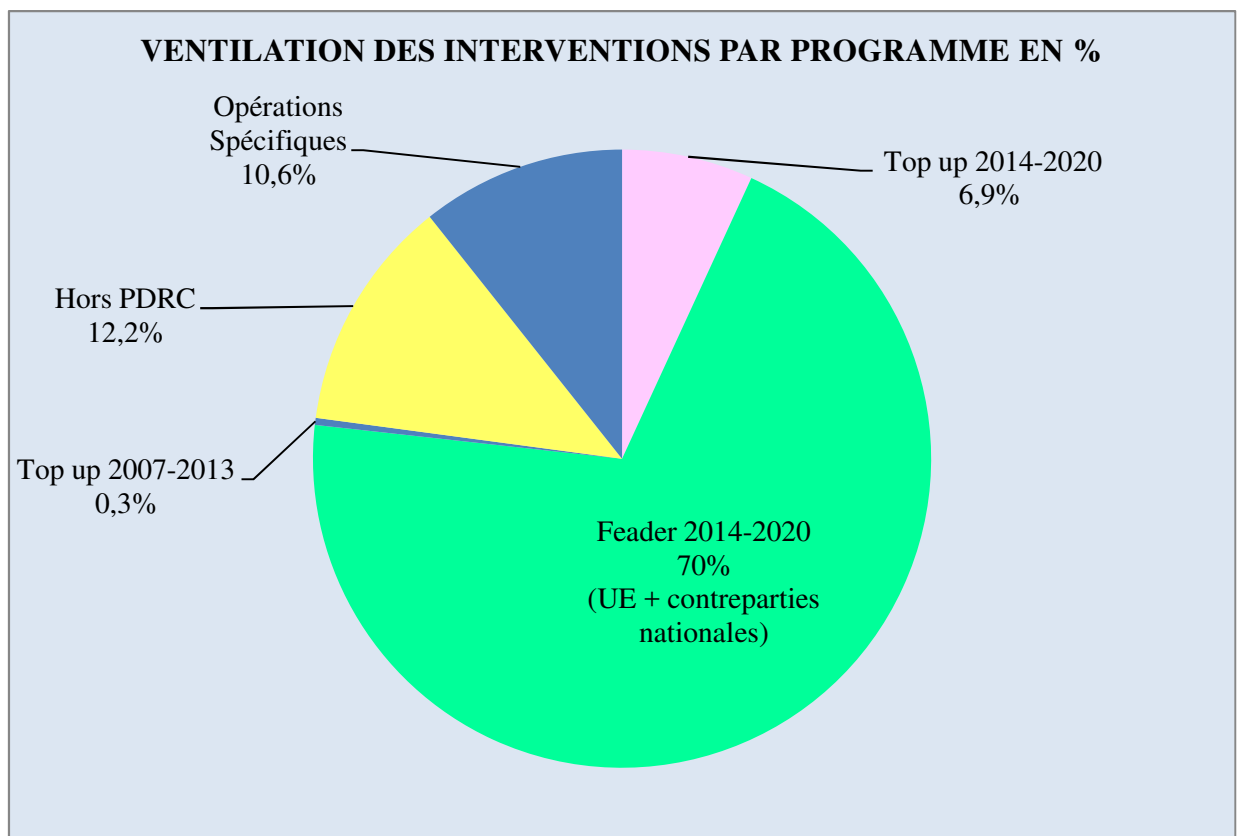
3) Nature des principales interventions au sein des différents programmes

Le cœur des interventions de l'office mobilise :

- Des dispositifs relevant du PDRC 2014-2020 dont le montant s'établit à 34,5 M€.
- Des actions relevant du hors PDRC, et de l'ancien TOP UP fixées à 5,6 M€.
- Des opérations spécifiques s'établissant à 4,8 M€.

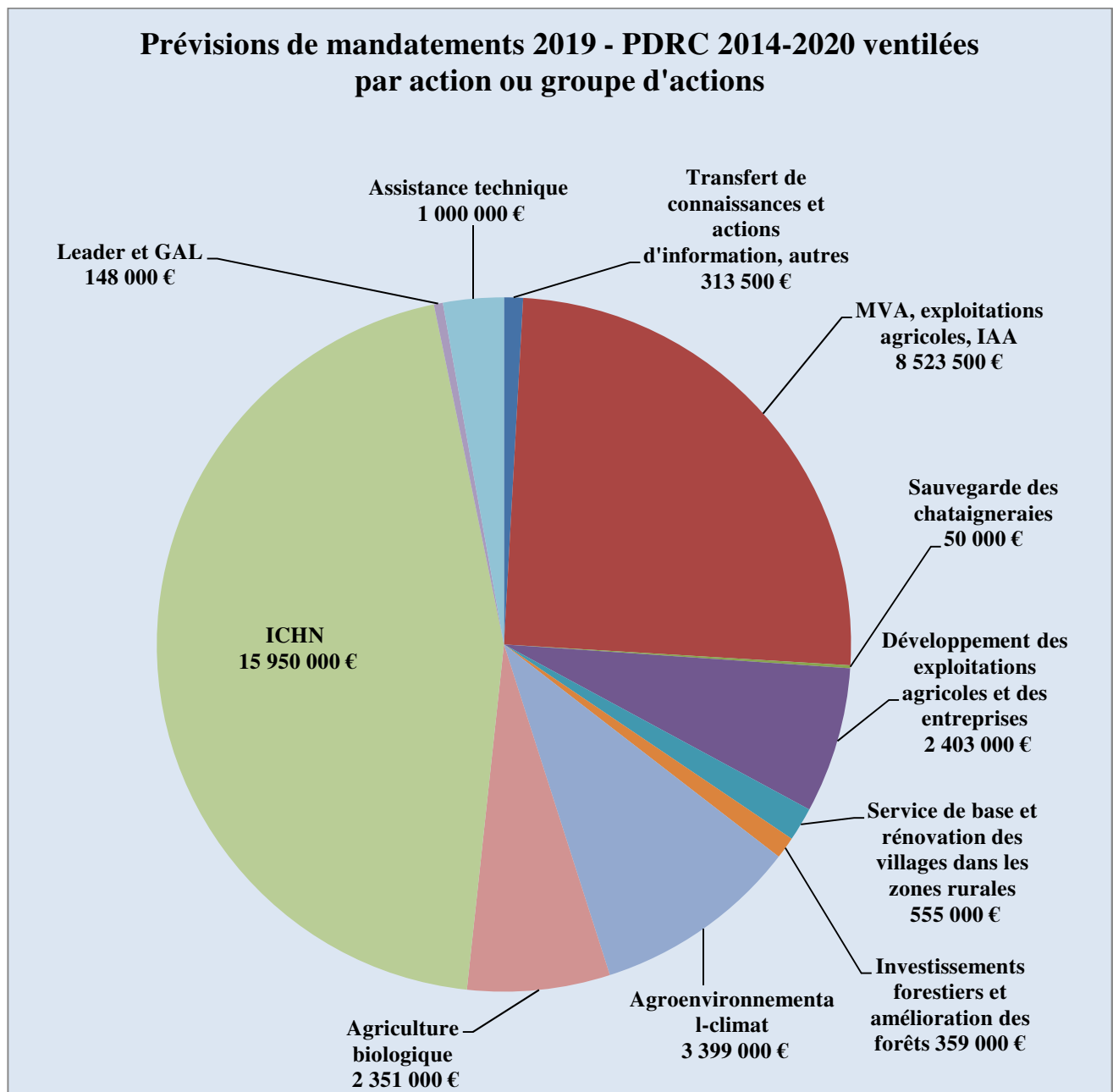
On notera que :

- 70 % des interventions totales au titre du PDRC sont financées dans le cadre du programme Feader 2014-2020 et engendrent un effet de levier sur les interventions de l'ODARC.
- 7,2 % des opérations sont réalisées au titre des financements nationaux (Etat, CDC et AERMC) additionnels au PDRC (TOP UP).
- 12,2 % des exécutions de subventions correspondent à des financements de la CDC non contractualisés (Hors PDRC).
- 10,6 % des mandatements de subventions concernent des opérations spécifiques validées par l'Assemblée de Corse.



Les principaux mandatements d'aides prévus se répartissent dans les natures d'interventions ci-après.

➤ Au titre du PDRC 2014-2020 le diagramme circulaire ci-dessous retrace les mandatements prévus par action ou groupe d'actions.



➤ **Sept dispositifs ou groupes de dispositifs du PDRC** au regard de leur impact financier sont à signaler, il s'agit de :

○ **15,9 M€ pour les indemnités compensatoires aux handicaps naturels.**

Cette mesure du PDRC 2014-2020 comprend le solde de campagne 2018 et l'acompte sur campagne 2019, calculées sur la base d'un taux de cofinancement de 75% de Feader et de 25% de contrepartie Etat. L'ICHN permet de compenser une partie du différentiel de revenu engendré par des contraintes naturelles ou spécifiques auxquelles sont soumises les exploitations agricoles insulaires dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles.

Cette aide contribue donc : à maintenir une activité agricole viable dans les zones caractérisées par des handicaps : zones de montagnes (altitude, pente, sols, climat) ou zones de handicaps spécifiques (climat, contraintes localisées de pente et d'hydromorphie, pression foncière et touristique) ; à préserver un tissu agricole et économique dans ces territoires menacés de déprise, et à assurer la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

De plus cette compensation partielle des surcoûts permet de maintenir des capacités d'investissement dans les systèmes d'exploitation ce qui permet d'encourager la restructuration des unités d'élevage et favoriser la reconquête et la gestion des parcours pastoraux.

Enfin l'ICHN répond à la volonté de maintenir une occupation du territoire et favoriser le lien social.

○ **8,5 M€ pour les investissements en faveur des exploitations agricoles.**

Concernant le volet mise en valeur et équipements des exploitations, l'Office soutient la réalisation d'investissements structurants (bâtiments, accès, aménagements...) et d'équipements permettant l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et du revenu des agriculteurs par le développement de l'outil de travail et la diversification des activités à hauteur de 7,3 M€.

Cette modernisation des outils de travail doit permettre de conforter les filières de production animale et végétale en répondant aux besoins de restructuration des unités d'élevage, de reconquête des parcours pastoraux et de maintien de l'arboriculture et des cultures pérennes.

Pour ce qui concerne la mesure IAA, les interventions de l'Office pour 0,9 M€ vont permettre d'accompagner les investissements de stockage, de transformation, de conditionnement et de commercialisation des matières premières agricoles à l'exclusion des produits de la pêche.

Ce type d'opération vise donc à soutenir le développement des Industries Agro-Alimentaires au travers l'amélioration de la compétitivité du tissu de ces entreprises, le renforcement de l'ancrage territorial des filières agro-alimentaires, l'émergence de circuits courts favorisant le rapprochement producteurs/consommateurs et le développement de circuits de proximité en direction de la population locale ou touristique, ou de marchés continentaux.

En ce qui concerne les opérations inhérentes aux aménagements forestiers et hydrauliques, elles mobilisent 0,3 M€.

○ **3,4 M€ au titre des actions agroenvironnementales et climatiques.**

Cette mesure constitue un des outils majeurs du deuxième pilier de la PAC permettant d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires; de maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses. Les engagements agroenvironnementaux et climatiques concernent les obligations de préservation de la biodiversité, de maintien de la qualité de l'eau, des sols ou des paysages qui sont mises en œuvre à l'échelle de la parcelle culturale.

○ **2,4 M€ pour l'aide au démarrage d'entreprises**

A destination notamment des jeunes agriculteurs. Le soutien à l'installation des agriculteurs avec 1,8 M€ de dépenses prévues, en réponse à la chute du nombre d'exploitations insulaires, s'effectue via la Dotation Jeune Agriculteur, qui constitue une dotation en capital nécessaire au démarrage de l'installation.

Cette opération permet d'aider les candidats à l'installation âgés de moins de 40 ans qui souhaitent s'installer comme chef d'exploitation agricole pour la première fois et qui disposent des compétences et connaissances nécessaires.

On notera aussi le soutien aux projets de diversification en lien avec une activité agricole, et celui consacré à l'accompagnement des entreprises rurales qui mobilisent 0,6M€ au regard d'un déficit de compétitivité avéré du secteur.

○ **2,3 M€ destinés à l'Agriculture Biologique (AB).**

La conversion à l'Agriculture Biologique devrait mobiliser 0,6 M€ de crédits alors que la mesure maintien de l'Agriculture Biologique au regard des besoins exprimés devrait atteindre 1,7 M€ de paiements.

On rappellera, que d'après les chiffres 2017 déclinés par l'Inter Bio Corse le nombre d'exploitations conduites en mode bio toutes filières végétales confondues s'établissaient en 2017 à 298 exploitations contre 117 exploitations conduites dans le même mode pour les filières animales. La surface totale certifiée biologique a atteint 18 000 ha en 2017 et la part des exploitations Bio représentait 15,8 % du total des exploitations corses. On notera aussi que le passage entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique nécessite une période de transition. Pendant cette période de conversion, le producteur met en œuvre des modes de production rigoureusement identiques et conformes aux règles de production biologiques, mais aucun produit ne peut être commercialisé en faisant référence au mode de production A.B. (Agriculture Biologique.).

De plus, la pratique de l'Agriculture Biologique engendre des surcoûts de production qui peuvent freiner des exploitants dans leurs projets de conversion. C'est dans ce sens que le soutien à la conversion s'impose. Bien entendu il est aussi prévu de poursuivre l'accompagnement au maintien des spéculations en agriculture biologique au regard de leur impact favorable sur l'environnement : présence accrues de prairies dans l'assolement, présence de haies et de zones de compensation écologique, réduction des pollutions de l'eau...

○ **0,5 M€ pour les services de base et la rénovation des villages dans les zones rurales.**

Il s'agit d'accompagner les territoires ruraux dans la mise en œuvre d'investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle, de favoriser la mise en place et l'amélioration des services essentiels à la population et à l'accueil en milieu rural dans la perspective de faciliter l'installation de nouvelles populations, de valoriser les circuits de découvertes patrimoniaux.

○ **0,4 M€ en faveur des investissements forestiers et de la sauvegarde de la châtaigneraie.**

Les forêts représentent un enjeu d'importance tant sur le plan économique (production, activités de plein air, tourisme) qu'environnemental (biodiversité, paysage, séquestration du carbone, etc.). On notera que l'évolution climatique accentue les risques d'incendie en zone méditerranéenne et soumet ces espaces à un aléa de plus en plus fort. Par ailleurs la prévention des dommages causés aux forêts a des effets positifs sur le maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Dans le contexte corse marqué par des difficultés de gestion forestière, les opérations visant à procurer à long terme une ressource ligneuse susceptible d'être exploitée en bois d'œuvre stockant le Carbone et favorisant un rajeunissement des peuplements et en conséquence la restauration de leur capacité d'absorption constituent une réponse pertinente à cet enjeu, tout en renforçant les services écosystémiques des massifs forestiers (protection des sols, de l'eau et de l'air, biodiversité, paysages). Il s'agit également par une gestion durable de soustraire ces forêts au risque incendie généralisé, ce qui contribue également à plus court terme à préserver le stock de Carbone.

Un autre objectif est de renforcer le potentiel d'exploitation des forêts, de valorisation et de transformation des produits issus de la forêt, en permettant aux entreprises d'accroître leur productivité. Ce soutien concerne l'acquisition de matériel professionnels adaptés aux besoins de la filière forêt-bois et aux contraintes de l'exploitation forestière en zone de montagne.

➤ **Au titre des opérations hors-PDRC et ancien TOP UP**, un focus est réalisé sur les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs suivants:

- **Le soutien à la structuration des filières et à la promotion des produits sous signe de qualité** sont financés à hauteur de 3,8 M€. Les crédits CDC hors Top Up et FEADER afférents s'inscrivent dans le cadre du plan d'avenir dont les mesures sont instruites conjointement avec FranceAgriMer.

Il s'agit de privilégier notamment les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés.

Quatre raisons expliquent la priorité qui est donnée à l'axe qualité en matière d'intervention agricole :

- La qualité des produits et leur certification contribuent à les différencier de productions standard donnant ainsi les meilleures chances à leur valorisation et donc à l'amélioration du revenu des producteurs.

- La qualité et la certification s'avèrent être un outil efficace de protection des savoirs faire et donc de pérennité des produits et des activités de production qui les accompagnent et qui sont localisées dans les zones rurales souvent dans des milieux difficiles.

- La gamme des produits insulaires est un élément fort pour la construction de l'image de l'île.

- La Corse a pu faire reconnaître six produits en Appellation d'Origine Protégée, il s'agit des vins, du brocciu, des miels, de l'huile d'olive, de la farine de châtaigne et de la charcuterie corse ; quatre produits en IGP : clémentine, vins, pomelos et noisette et un Label Rouge clémentine. De nombreuses autres démarches sont toujours en cours : IGP Kiwi, IGP agneaux...

Les réalisations en termes de démarche qualité montrent que celles-ci participent à la pérennisation des productions typiques, au développement de leur marché et de leur notoriété et à l'accroissement de leur prix.

En complément des aides déployées au titre du PDRC 2014-2020 :

- **Les aides relatives aux investissements agricoles et vinicoles** se fixent à 1 M€.
- **Les contrats de coopération Professionnelle Agricole (CCPA)** s'établissent à 0,3 M€.
- **Les aides aux investissements forestiers et amélioration des forêts** mobilisent 0,25 M€ de crédits.

➤ **Pour ce qui concerne les opérations spécifiques de la Collectivité de Corse**, on relève notamment:

- **Le dispositif de « gestion de crise »** qui permet de satisfaire les demandes individuelles ou collectives d'agriculteurs ayant eu à subir d'importantes dégradations de leurs outils de production suite à des événements climatiques, sanitaires ou accidentels qui remettent en cause la pérennité de leurs exploitations et qui appelle 0,7 M€ de crédits avec notamment la mise en place de dispositifs d'aides d'urgence.

- **La promotion des productions agricoles et rurales, la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture insulaire et la poursuite de la route des sens authentiques** qui mobilisent 0,6 M€ de subventions.

Ces opérations sont indispensables à l'équilibre général de l'image commerciale des productions agricoles et rurales insulaires à travers notamment la promotion des filières agricoles qui n'ont pas encore obtenu de certification (fruits et légumes, agneau, veau, fromages fermiers...), la promotion générique et la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture corse et à ses spécificités.

Parallèlement, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires dédiés ainsi que leur promotion.

- **Le fonds de financement à destination des associations foncières** afin de « relayer » les subventions Feader de l'Odarc, en partenariat avec la Cadec a connu un franc succès et a permis aux bénéficiaires concernés d'accélérer la mise en œuvre de leur programme d'investissements. La convention inhérente à ce fond étant échu au 31 décembre 2018, il convient de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour relancer cette opération à compter de l'exercice 2019 et l'étendre aux projets de modernisation des exploitations agricoles (bâtiments notamment) pour 1,2 M€.

- **Les deux fonds de financement destinés aux jeunes agriculteurs** qui s'établissent à 0,6 M€.

Le premier fonds de financement relève de la garantie bancaire visant à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs durant les cinq premières années de leur installation, et dont la responsabilité financière est assurée par France Active Garantie.

Le deuxième fonds permet de faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs à travers l'obtention de prêts d'honneur également sur les cinq premières années de leur installation.

- **L'appui aux Safer et à la mobilisation du foncier** prévus à hauteur de 0,3 M€.

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers), cet appui a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, et accompagner le développement de l'économie locale.

Cet appui a également vocation à compléter les interventions de la CDC au travers du PDRC et des fonds Hors Feader et hors Top up dans le domaine du soutien aux associations foncières autorisées qui sont des outils d'aménagement foncier et de développement à disposition des territoires et des collectivités locales.

Une véritable dynamique s'est en effet instaurée depuis quelques années sous l'impulsion de l'Odarc et de plus en plus de communes ou structures intercommunales s'inscrivent dans une démarche de création d'associations foncières de propriétaires, seul véritable outil juridique permettant de mobiliser un foncier morcelé, indivis mais également non titré.

L'accompagnement de ces acteurs ayant une volonté d'aménagement et de développement de leur territoire est pour la CDC et l'Odarc une priorité.

I.2) La section d'exploitation du Budget Principal

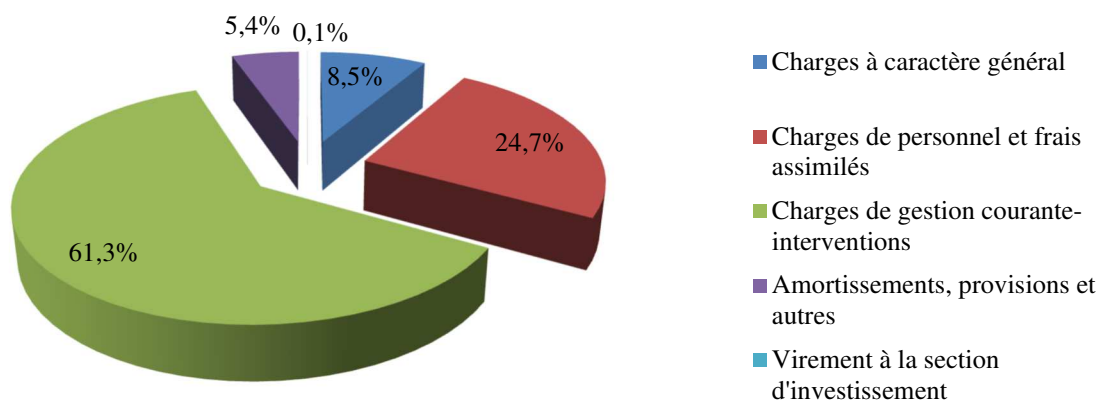
1) Les dépenses

LES DEPENSES : 35 427 648 €

Le total des charges se décompose comme suit :

Section d'exploitation Budget principal Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Charges à caractère général	3 247 500 €	3 000 000 €	-7,62%
Charges de personnel et frais assimilés	8 558 000 €	8 735 000 €	2,07%
Charges de gestion courante-interventions	26 429 800 €	21 789 000 €	-17,56%
Amortissements, provisions et autres	1 939 224 €	1 898 073 €	-2,12%
Sous-total	40 174 524 €	35 422 073 €	-11,83%
Virement à la section d'investissement	30 092 €	5 575 €	-81,47%
Total	40 204 616 €	35 427 648 €	-11,88%

Répartition en % des dépenses d'exploitation BP 2019



L'évolution des dépenses totales s'établit à - 4 776 968 €, soit une diminution de 11,88 % par rapport au budget primitif 2018.

Cette évolution peut être retracée selon les variations suivantes :

☐ Les charges à caractère général diminuent de 7,62% soit en valeur de 247 500 € sous l'effet d'une rationalisation de la politique d'achat.

☐ Les charges de personnel et frais assimilés progressent de 2,07 % à savoir de 177 000 €, dans la même épure que lors de l'exercice précédent.

☐ Les opérations d'intervention au titre du budget principal se réduisent de 4 640 800 € soit en pourcentage de 17,56 %. Cette variation s'explique pour 81 % par l'impact de la mise en œuvre des campagnes ICHN. Deux versements (acompte et solde) sur cette mesure au titre des campagnes 2017 et 2018 étaient prévus au Budget Primitif 2018 contre des versements prévisibles au titre du solde 2018 et de l'acompte 2019 à mettre en œuvre sur l'exercice 2019.

☐ Les autres dépenses (amortissements, provisions et autres) baissent de 65 668 € soit de 3,33 %.

Le total des dépenses avant virement à la section d'investissement, qui se fixe à 35 422 073 €, se décline comme suit :

* **Les charges à caractère général – chapitre 011** dont chapitres 60 à 62 hors 6218, 635: 3 000 000 € soit 8,5 % du total général.

Les charges à caractère général comprennent:

- **Les achats** avec 247 000 € qui se rapportent principalement aux carburants et fluides (66 500 €), aux fournitures administratives (40 000 €), aux fournitures agricoles (50 000 €), aux fournitures non stockables (47 000 €). Ces postes représentant 82,4 % de l'ensemble des achats, qui reste stable au regard du budget primitif 2018.

- **Les services extérieurs** avec 1 319 000 € qui concernent notamment les dépenses suivantes :

- Au titre de la sous-traitance on note que : 300 000 € relèvent d'opérations liées à la promotion de l'agriculture et des produits agricoles, 150 000 € concernent la campagne de contrôle SIGC, 18 000 € ont trait à des prestations concernant la Sécurité des Systèmes d'Informations, 117 000 € sont afférents à la valorisation et à la certification des bois corses et à diverses études liées notamment aux problématiques forestières.

- Les locations mobilières et immobilières se fixent à 157 500 €. On notera que les locations mobilières connaissent une diminution de budget à budget de 424 000 € suite au renouvellement du parc automobile en 2018 par la mise en place d'un marché pluriannuel.

- Les travaux d'entretien et de maintenance sont prévus à hauteur de 278 000 €, et connaissent une variation en valeur de 61 000 € au regard notamment des coûts de maintenance liés aux bâtiments et outils informatiques

- Les primes d'assurance s'élèvent à 70 000 € dans la même épure que 2018.
- Les frais de documentation et de formation s'établissent à 46 500 €. Les dépenses de formation progressent de 17 000€ par rapport au budget 2018, dans un objectif de montée en compétence des personnels.

En synthèse, le poste « services extérieurs » est en diminution de 257 500 € par rapport au BP 2018.

- **Les autres services extérieurs** avec 1 422 000 € qui sont liés principalement :
 - Aux actions d'annonces et insertions (138 000 €) et publications (119 000 €) effectuées dans le cadre des opérations de promotion de l'agriculture insulaire et des produits agricoles. Les dépenses de publications enregistrent un niveau de prévision moindre qu'en 2018 dans un souci d'internalisation.
 - Aux déplacements missions-réceptions (124 000 €) réalisés au titre des missions dévolues à l'Office en particulier en matière d'instruction, de contrôle, et de paiement des aides. Ces dépenses demeurent quasiment identiques à celles prévues en 2018.
 - Aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires (101 000 €). Elles s'accroissent de 50 000 € par rapport au BP 2018 du fait de procédures contentieuses en cours.
 - Aux frais de nettoyage des locaux (50 000€), et aux frais de télécommunications et postaux (97 500 €).
 - Enfin, le poste « foires et expositions » se fixe à 757 000 € dont 550 000 € dédiés à la gestion du Salon International de l'Agriculture, et autres actions de promotion agricole pour 207 000 €.

In fine, les autres services extérieurs restent stables par rapport au Budget Primitif 2018.

- **Les impôts, taxes et versements assimilés** constitués des taxes fiscales et des autres impôts qui s'élèvent à 12 000 €.

* **Les charges de personnel et frais assimilés – chapitre 012** dont chapitres 6218, 633 et 64 : 8 735 000 € soit 24,7 % du total général.

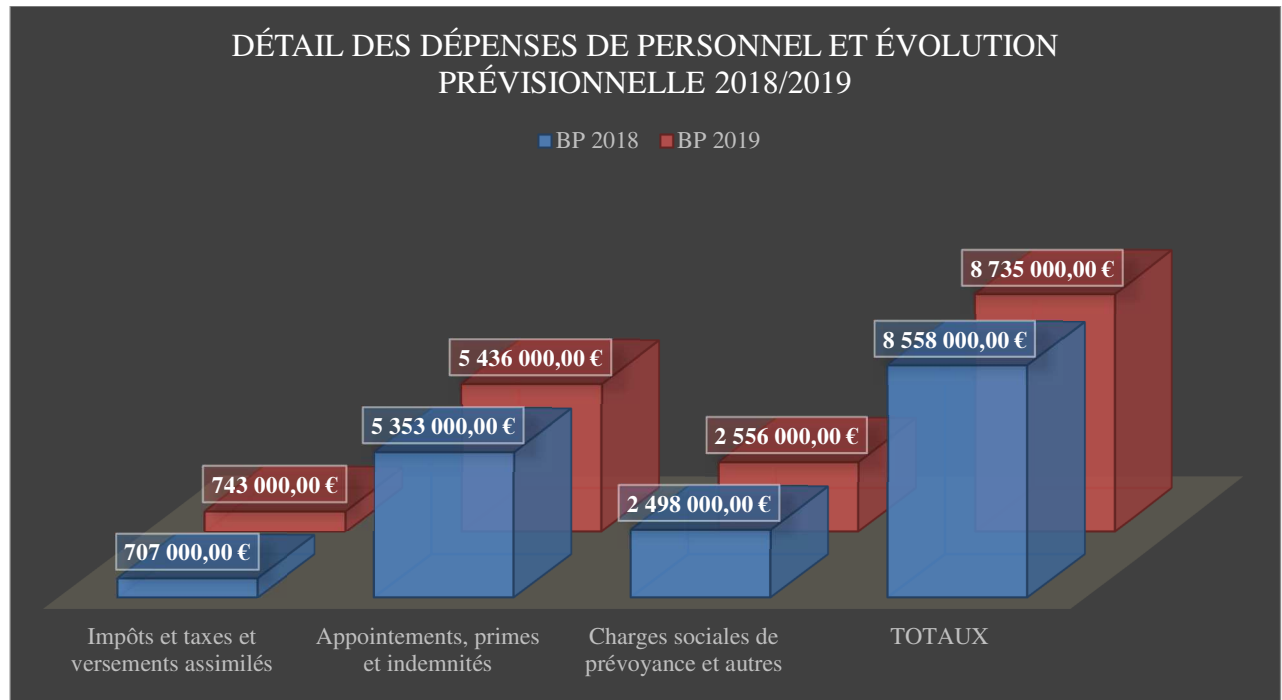
* Par comparaison des éléments figurant au budget primitif 2018 et ceux constituant le budget primitif 2019, sur un total de 119 postes budgétaires représentant 110 ETP, la structure des emplois permanents reste stable au niveau de la répartition par filière, mais se modifie légèrement au profit de la catégorie des cadres supérieurs au regard du recalibrage des profils de postes restant à pourvoir.

* Concernant les emplois non permanents des agents non titulaires, le nombre de contrats à durée déterminée a augmenté entre les deux budgets passant de 3 à 9 ETP afin d'une part, de pallier les absences du personnel titulaire et de répondre au surcroît d'activité ; et d'autre part, afin d'opérer des réorientations de postes avec en point de mire une perspective de pérennisation à court terme. Le nombre de contrats d'apprentissage est resté relativement constant, passant de 2 à 2,2 ETP.

Pour 2019, il est aussi prévu un contrat Cifre représentant 0,3 ETP. A ce titre, Il faut souligner que l'ODARC collabore prioritairement avec l'Université de Corse dans l'objectif de favoriser la formation en entreprise et l'insertion professionnelle des jeunes insulaires sur le marché local du travail.

Concernant la valorisation budgétaire, les hypothèses principales qui ont guidé la construction des prévisions sont :

- Le rehaussement du plafond de la sécurité sociale à hauteur de 3377 € mensuel.
- Le point d'indice fixé à 5,2664.
- Trois départs à la retraite prévisibles.
- La mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat limitée aux personnels situés sur les échelles CB à EA.
- La mise en disponibilité en filière technique : d'un chef de division, d'un responsable technique, d'un agent technique, et d'un rédacteur principal en filière administrative.
- Deux mises à disposition, en filière administrative concernant un chef de Division, et en filière technique un responsable technique.
- La valeur du titre restaurant fixée à 9,20 € avec une participation de l'Office inchangée de 60 %.
- Le maintien des effectifs du personnel titulaire à 119 postes budgétaires, représentant 110 ETP prévus au budget.
- La mobilisation de Contrats à Durée Déterminée à hauteur de 9 ETP, la prévision de contrats d'Apprentissage pour 2,2 ETP et d'un contrat Cifre représentant 0,3 ETP.
- La reconduction du fonds social proposée à hauteur de 1 525 €.



Les dépenses de personnel progressent globalement en volume de 177 000 € de budget à budget entre 2018 et 2019 au regard des hypothèses énoncées plus haut. Cet accroissement se compose d'appointements et de congés payés pour 80 000 €, de primes et indemnités pour 3 000 € et de charges sociales et impôts et taxes assis sur les salaires pour 94 000 €.

Le budget du personnel représente ainsi environ 97,3 % de la dotation de fonctionnement octroyée par la CDC.

* **Les charges de gestion courante-interventions** - article 658 : 21 789 000 € soit 61,3 % du total général.

Les opérations d'intervention et de développement, en dehors de celles retracées au budget annexe Feader, diminuent de 4 640 800 € soit -17,56 %, tel qu'expliqué supra.

* **Les amortissements, provisions et autres** chapitres 65 à 68 - chapitres 022 et 042 : 1 898 073 € soit 5,4 % du total général.

Ce poste regroupe les dotations aux amortissements et provisions, les charges exceptionnelles, et les autres charges de gestion courante (hors comptes 658). Il se décompose comme suit:

- Redevances et autres charges de gestion courante: 1 500 €, poste qui n'appelle pas de commentaire particulier.

- Indemnités et frais de mission des élus : 22 000 €, qui sont prévisionnellement constitués de l'indemnité de représentation du président de l'Office et du remboursement de frais aux administrateurs ayant assisté aux différents Conseils d'Administration de l'établissement.

- Pertes sur créances irrécouvrables : 25 000 €. Ce poste concerne les créances issues de la gestion des fonds d'interventions qui n'ont pu être recouvrées pour cause notamment d'insolvabilité ou de disparition du débiteur. On notera que ces admissions en non-valeur prévues, n'appellent pas de reprises sur provisions, car le défaut de règlement des créances visées n'entraîne pas de risque financier pour l'Office, celui-ci étant entièrement assumé par les bailleurs de fonds nationaux.

- Charges exceptionnelles : 944 000 €. Ce chapitre concerne 861 000 € de prévisions de remboursement de subventions aux différents financeurs nationaux suite à des ordres de reversements à émettre envers des bénéficiaires d'aides, 30 000 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs pouvant correspondre à la conséquence de recours favorables sur ordres de reversement, 50 000 € au titre de la contribution statutaire de l'ODARC au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Abattage de Corse et 3 000 € à titre divers.

- Amortissements : 842 148 € au titre de la prévision pour dépréciation des actifs immobilisés calculés sur la base des acquisitions antérieures auxquelles se rajoutent les acquisitions projetées sur l'exercice 2019.

- Dépréciations des actifs circulants : 5 000 € au titre des créances ne relevant pas des contrôles relatifs aux interventions de l'Office.

- Provisions pour risques et charges : 23 000 € inhérents à une provision pour litiges et contentieux issue du secteur « Ressources Humaines ».

- Dépenses imprévues : 10 000 €.

- Stocks issus des stations expérimentales: 24 425 €. Il s'agit des stocks initiaux afférents au cheptel ovin et aux aliments dédiés.

* **Le virement à la section d'investissement** - chapitre 023 : 5 575 €

Le virement à la section d'investissement se fixe à 5 575 €.

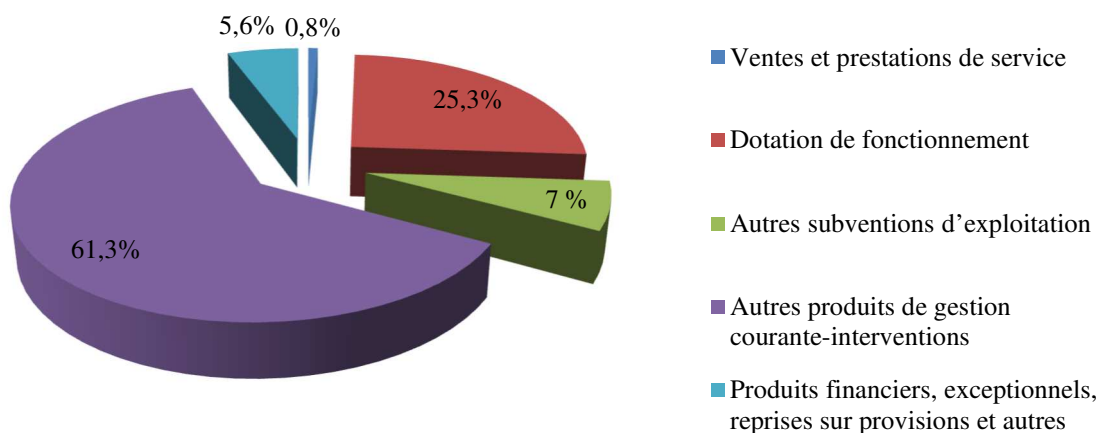
2) Les recettes

LES RECETTES: 35 427 648 €

Le total des produits se répartit ainsi :

Section d'exploitation Budget principal Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution BP 2019 / BP 2018
Ventes et prestations de service	184 000 €	264 000 €	43,48%
Dotation de fonctionnement	8 979 000 €	8 979 000 €	0,00%
Autres subventions d'exploitation	2 650 000 €	2 401 800 €	-9,37%
Autres produits de gestion courante-interventions	26 429 800 €	21 789 000 €	-17,56%
Produits financiers, exceptionnels, reprises sur provisions et autres	1 961 816 €	1 993 848 €	1,63%
Total	40 204 616 €	35 427 648 €	-11,88%

Répartition en % des recettes d'exploitation BP 2019



Par rapport au budget primitif 2018, les recettes totales diminuent de 4 776 968 € soit de 11,88 %.

Cette évolution des recettes peut être retracée selon les variations suivantes :

☐ Les ventes et prestations de service progressent de 80 000 € soit en pourcentage de 43,48 % par rapport au budget 2018. Cet accroissement est lié essentiellement à la mise à disposition d'un agent supplémentaire de l'Office au profit d'un autre organisme.

☐ La dotation de fonctionnement reste identique à celle obtenue lors de l'exercice 2018.

☐ Les autres subventions d'exploitation diminuent de 248 200 € suite notamment à la fin d'actions réalisées en 2018, et non récurrentes ; les nouvelles actions mobilisant moins de crédits.

☐ Les recettes afférentes au financement des opérations d'intervention se réduisent de 4 640 800 € dans les mêmes proportions que les dépenses qu'elles financent soit de 17,56 % hors part UE-FEADER détaillée au Budget Annexe.

☐ Les autres recettes (produits financiers, exceptionnels ...) enregistrent une progression de 32 032 €.

*** Les ventes et prestations de service** - chapitre 70 : 264 000 € soit 0,8 % du total général.

Ce chapitre comprend la mise à disposition de personnel facturé (200 000 €), les ventes relatives au lait et au cheptel au titre de la station expérimentale d'Altiani (55 000 €), et les locations diverses (9 000 €).

*** Les subventions d'exploitation** - chapitre 74 : 11 380 800 € soit 32,2% du total général.

Ce chapitre est composé de deux postes :

➤ La dotation de fonctionnement octroyée par la Collectivité de Corse qui s'établit à 8 979 000 € reste identique à celle obtenue sur l'exercice 2018.

➤ Les autres subventions d'exploitation qui s'élèvent à 2 401 800 €.

Ces dernières financent les missions et les programmes déclinés ci-après.

- L'organisation du Salon International de l'Agriculture qui appelle 550 000 € de crédits émanant de la Collectivité de Corse.

- L'assistance technique Feader (300 000 €) dont les coûts générés par les activités de préparation, gestion, suivi, évaluation, contrôle et d'information du programme de développement rural de la corse (PDRC) confiées à l'ODARC, sont éligibles à l'aide communautaire au titre de la mesure n° 20 du Feader.

- Les missions agricoles anciennement dévolues à l'ASP en Corse pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que celles afférentes à l'ORASEA (272 000 €).

- L'expérimentation ovine sur la station d'Altiani (200 000 €).

- La certification des bois corses et autres actions forestières (120 000€).
- La campagne de contrôle SIGC 2018 (150 000 €).

A la lumière des textes réglementaires, le champ des missions confiées à l'ODARC, en tant qu'organisme payeur du Feader, s'est élargi à une compétence « contrôle » pleine et entière des aides du PDRC 2014-2020.

Cette compétence trouve ses fondements dans les rapports des différents corps d'audit nationaux et européens, et s'appuie en particulier sur le règlement UE n°1306/2013 du 17/12/2013 qui attribue par nature l'ensemble des missions de contrôle aux organismes payeurs.

Comme les contrôles du premier pilier de la PAC (gestion conservée par l'Etat) peuvent impacter les mesures du deuxième pilier, l'ODARC se voit dans l'obligation de déléguer les contrôles SIGC à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), dont les coûts sont financés à travers le programme opérations spécifiques de la CDC.

- Des actions visant à la Promotion des produits et des territoires, et à la sensibilisation du jeune public (770 000€), à savoir :

La poursuite d'actions de communication pour les produits agricoles ne bénéficiant pas encore de certification (agneau, cabri, veau, fruits et légumes, fromage...), et pour l'agriculture corse dans sa globalité.

Pour les adhérents des huit territoires constitués, le déploiement confirmé des routes des sens authentiques afin de valoriser le développement des circuits courts par la structuration et la mise en marché d'itinéraires agritouristiques sur les territoires ruraux.

- Des actions à l'origine d'aides diverses (1er pilier PAC, aides contrats d'apprentissage...) à hauteur de 39 800 €.

* **Les produits de gestion courante-interventions** - article 758 : 21 789 000 € soit 61,3 % du total général.

Les ressources afférentes au financement des opérations d'intervention et de développement, en dehors de celles retracées au budget annexe Feader, se réduisent de 4 640 800 € au regard essentiellement de l'impact de la mise en œuvre des mesures ICHN cité plus haut.

* **Les produits financiers, exceptionnels, reprises sur provisions et autres** - chapitres 013 et 75 à 79, et chapitre 042 : 1 993 848 € soit 5,6 % du total général.

Ce poste comprend :

- Les remboursements sur salaires et appointements pour 176 000 €, afférents aux absences de personnel suite à maladie, accident de travail, ou maternité.
- Les autres produits de gestion courante à hauteur de 1000 €.

- Les autres produits financiers, soit 1 000 €, relatifs aux intérêts de retard calculés suivant les créances totalement recouvrées dans le cadre de la gestion du Feader.
- Les produits exceptionnels sont constitués pour 91 % par les ordres de reversement prévus à l'encontre de bénéficiaires ultimes n'ayant pas respecté leurs engagements contractuels à hauteur de 860 000 € et 85 808 € à titre divers.
- Les reprises sur dépréciation des créances qui n'entrent pas dans le champ des interventions de l'Office se fixent à 3 000 €.

Pour le chapitre 042, celui-ci est constitué :

- Des quotes-parts sur subvention d'investissement virées au résultat de l'exercice pour 800 040 €.
- Une reprise pour risques et charges d'exploitation à hauteur de 37 000 € relative à des opérations de gros entretien et grandes révisions.
- De stocks prévisibles en fin d'exercice, à structure comparable aux stocks initiaux pour 30 000 €.

3) Les résultats :

Le budget primitif 2019 de l'établissement présente un excédent de la section d'exploitation sur l'exercice égal à 5 575 €.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite un virement de la section d'exploitation à hauteur de 5 575 €.

I.3) La section d'investissement du Budget Principal

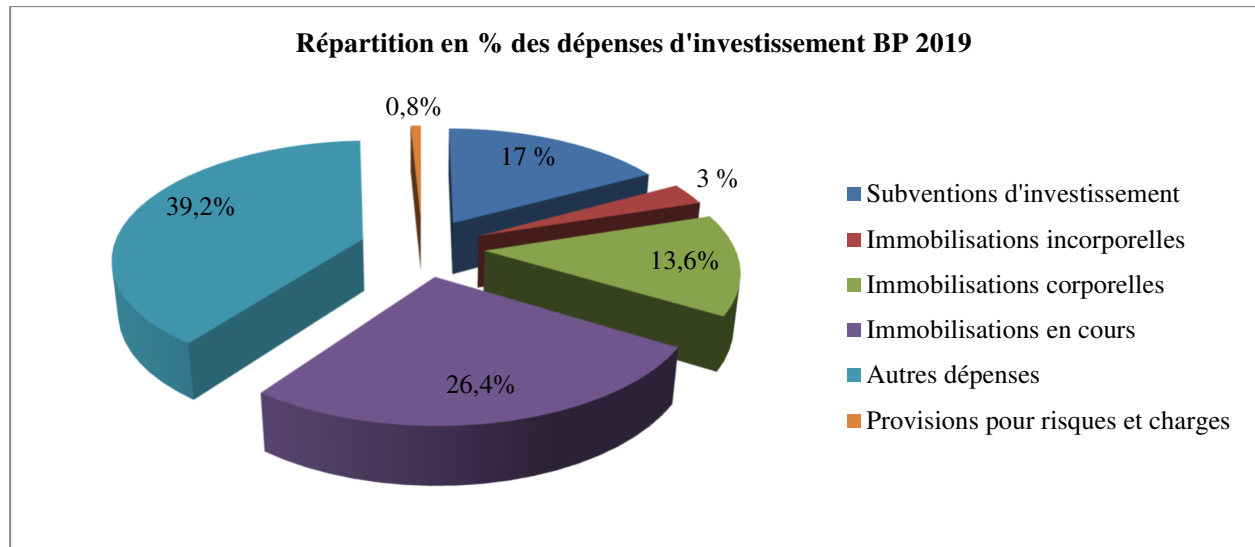
1) les dépenses

LES DEPENSES : 4 700 397 €

Les dépenses se répartissent comme suit :

Section d'investissement Budget principal Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Subventions d'investisse- ment	735 816 €	800 040 €	8,7 %
Provisions pour risques et charges	37 000 €	37 000 €	0 %
Immobilisations incorpo- relles *	159 000 €	141 000 €	-11,3 %
Immobilisations corpo- relles*	967 200 €	641 000 €	-33,7 %
Immobilisations en cours*	842 000 €	1 241 357 €	47,4 %
Autres dépenses	644 000 €	1 840 000 €	185,7 %
Total	3 385 016 €	4 700 397 €	38,9 %

*y compris les opérations patrimoniales (chapitre 041)



Par rapport au budget primitif 2018 les dépenses d'investissement évoluent de 1 315 381 € soit de 38,9 %.

Cette variation de dépenses trouve essentiellement son origine dans l'amplification de la mise en œuvre des fonds de financement à destination des associations foncières et des exploitations agricoles.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 4 700 397 € et se répartissent comme suit :

* Le chapitre **subventions d'investissement** se fixe à 800 040 €.

Il est constitué par la contrepartie des quotes-parts sur subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice.

* Le chapitre **immobilisations incorporelles** s'établit à 141 000 € dont 6 000 € dédiés aux opérations patrimoniales.

Il comprend notamment:

L'acquisition de nouveaux logiciels, dont ceux dédiés à l'amélioration et à l'évolution des process de traitement des aides (30 000€), aux solutions de sauvegarde de données (25 000 €) et au développement Geodarc (30 000€).

L'achat d'une marque « bois de Corse » accréditée par le COFRAC (16 000 €).

* **Les immobilisations corporelles** se fixent à 641 000 € dont 15 000 € d'opérations patrimoniales.

Il s'agit principalement de :

- Nouveaux investissements qui comprennent l'acquisition de serveurs et le renouvellement des postes informatiques (133 000 €), de photocopieurs (6 000 €) et le changement des mobiliers de bureau au titre du siège social et des permanences (10 000 €).
- La poursuite de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques, avec l'installation de panneaux et de bornes (200 000 €).

Concernant la station d'Altiani, on notera l'acquisition de matériels d'exploitation et de laboratoire (120 000 €), de matériel de traite (30 000€), ainsi que des opérations d'aménagement de terrains (80 000 €) nécessaires aux opérations menées par l'ODARC et les différentes filières sur le site.

* **Les immobilisations en cours** - chapitre 23 : 1 241 357 € dont 9 000 € au titre des opérations patrimoniales.

Les « immobilisations en cours » hors opérations patrimoniales prévues sur l'exercice se déclinent ci-après :

- Sur le site d'Altiani, les investissements projetés consistent à améliorer les aménagements au sein de la verraterie (coût estimé à 150 000 €), et à procéder à l'agrandissement du bâtiment dédié à la filière caprine (100 000 €).
- Sur le site de Migliacciaro, des opérations de démaquisage et de taille (250 000 €), de clôtures périmétrales (travaux estimés à 60 000 €), d'acquisition de matériels d'irrigation (50 000 €) ainsi que de lancement d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à la réfection des bâtiments existants et à la création d'un hangar (60 000 €) sont envisagées dans le cadre d'une démarche visant à en faire un pôle de compétences dans le domaine du fourrage, en partenariat notamment avec la filière dédiée.
- Au siège social de l'Office, suivant les conclusions d'un diagnostic énergétique réalisé en 2017, des travaux de rénovation des bâtiments avec assistance à maître d'ouvrage sont prévus (coût estimé à 540 000 €).

* **Les provisions pour risques et charges** - chapitre 040 : 37 000 € en contrepartie de la reprise déclinée supra en recettes d'exploitation.

* **Les autres dépenses** - chapitres 27, 020 et 040 : 1 840 000 €

Elles se composent des autres immobilisations financières pour 1 800 000 €, correspondant à l'abondement des fonds de financement destinés aux jeunes agriculteurs (600 000 €) leur permettant l'accès à des prêts d'honneur et de bénéficier de contre-garanties bancaires, au fond de financement à destination des associations foncières et des projets de modernisation des exploitations agricoles pour 1 200 000 €, des stocks de fin d'exercice prévus dans les stations pour 30 000 € et de dépenses imprévues pour 10 000 €.

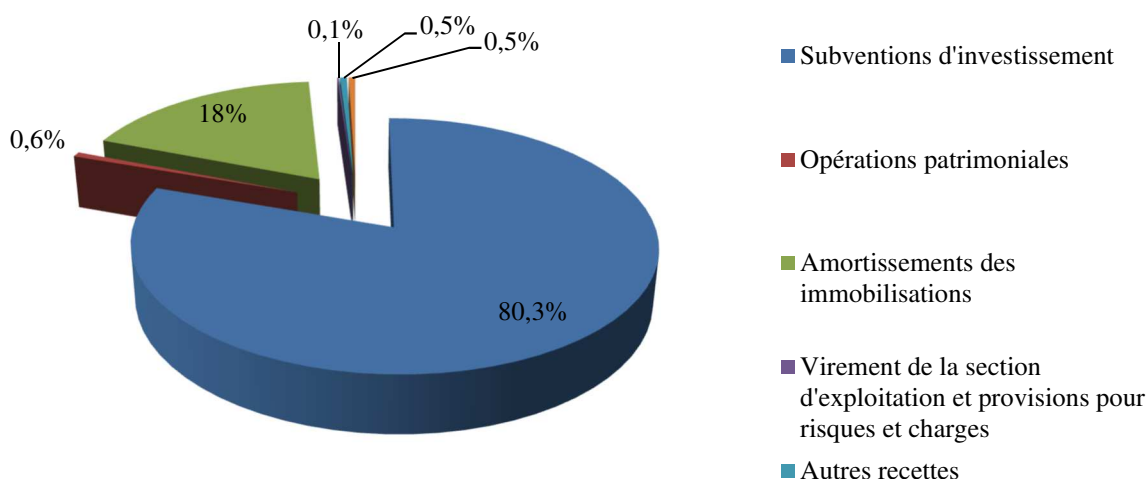
2) Les recettes

LES RECETTES: 4 700 397 €

Les recettes comprennent :

Section d'investissement Budget principal Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Subventions d'investissement	2 490 200 €	3 775 249 €	51,6%
Provisions pour risques et charges	34 000 €	23 000 €	-32,4%
Immobilisations incorporelles	29 000 €	30 000 €	3,4%
Amortissements des immobilisations	774 543 €	842 148 €	8,7%
Autres recettes	27 181 €	24 425 €	-10,1%
Virement de la section d'exploitation	30 092 €	5 575 €	-81,5%
Total	3 385 016 €	4 700 397 €	38,9%

Répartition en % des recettes d'investissement BP 2019



Les recettes d'investissement augmentent de 1 315 381 € par rapport au budget primitif 2018 soit de 38,9%.

Cette variation de recettes trouve principalement sa source dans l'amplification de la mise en œuvre des fonds de financement à destination des associations foncières et des exploitations agricoles qui nécessite la mobilisation d'un financement correspondant en provenance de la CDC.

- **Les subventions d'investissement** - chapitre 13 : 3 775 249 €

En 2019, les immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières trouvent en grande partie leur financement sur des crédits de la Collectivité de Corse, soit 1 975 249 € finançant des opérations incorporelles et corporelles et 1 800 000 € concernant les fonds de financement au bénéfice des jeunes agriculteurs, des associations foncières et des projets de modernisation des exploitations agricoles.

- Le chapitre globalisé 040 comprend :

- * **Les provisions pour risques et charges** - chapitre 15 : 23 000 €

Ce poste qui trouve sa contrepartie en dépenses d'exploitation, est constitué par une provision pour litiges et contentieux.

- * **Les amortissements des immobilisations** - chapitre 28: 842 148 €

Ils se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles : 97 489 €

- Immobilisations corporelles : 744 659 €

- * **Les autres recettes** - chapitres 31 et 355: 24 425 €

Elles se composent des stocks initiaux d'aliments et de cheptel valorisés dans les stations pour 24 425 €.

- **Les opérations patrimoniales** – chapitre 041: 30 000 €

Ce chapitre, qui correspond aux opérations patrimoniales, est constitué par la contrepartie des frais d'insertion.

- **Le virement de la section d'exploitation:** 5 575 €

L'équilibre de la section d'investissement nécessite un virement de la section d'exploitation de 5 575 €.

I.4) La section d'exploitation du Budget annexe FEADER

1) Les dépenses

LES DEPENSES: 21 883 000 €

Le total des charges se décompose comme suit :

Section d'exploitation Budget annexe Feader Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Charges de gestion courante- interventions	33 857 500 €	21 431 000 €	-36,7 %
Amortissements, provisions et autres	621 000 €	452 000 €	-27,2 %
Total	34 478 500 €	21 883 000 €	-36,5 %

Les opérations d'intervention au titre du budget annexe se réduisent de 12 426 500 € soit en pourcentage de 36,7 %. Cette variation s'explique pour 83 % par l'impact de la mise en œuvre des campagnes ICHN. Deux versements (acompte et solde) sur cette mesure au titre des campagnes 2017 et 2018 étaient prévus au Budget Primitif 2018 contre des versements prévisibles au titre du solde 2018 et de l'acompte 2019 à mettre en œuvre sur l'exercice 2019.

Le total des dépenses, qui s'élève à 21 883 000 €, se décompose ainsi :

* **Les autres charges de gestion courante-interventions – article 658** - s'établissent à 21 431 000 €.

Les aides accordées par l'Office aux exploitants agricoles et forestiers, aux acteurs en milieu rural et aux organismes de développement dans le cadre du programme Feader 2014-2020 sont détaillées dans la première partie du rapport.

* **Les charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et aux provisions, et autres** s'établissent à 452 000 €.

Ce poste est constitué de 397 000 € de remboursements de subventions prévus en faveur des financeurs suite notamment à émission d'ordres de reversement envers des bénéficiaires d'aides, de 30 000 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs correspondant notamment à la conséquence de recours favorables sur ordres de reversement. Il intègre également la prévision d'admission en non-valeur à hauteur de 25 000€.

2) Les recettes

2- LES RECETTES: 21 883 000 €

Le total des produits se répartit ainsi :

Section d'exploitation Budget annexe Feader Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Autres produits de gestion courante-interventions	33 857 500 €	21 431 000 €	-36,7 %
Produits financiers, excep- tionnels, reprises sur provi- sions et autres	621 000 €	452 000 €	-27,2 %
Total	34 478 500 €	21 883 000 €	-36,5 %

Le total des recettes estimé à un montant de 21 883 000 € se décline comme suit :

* **Les autres produits de gestion courante-interventions** se fixent à 21 431 000 €.

Ce poste est constitué par les ressources en provenance de l'Union Européenne afférentes au financement des opérations d'interventions et de développement au titre du programme Feader 2014-2020.

* **Les produits financiers, exceptionnels, reprises sur provisions et autres** s'élève à 452 000 €.

Ce chapitre se compose essentiellement des ordres de reversement prévus à l'encontre de bénéficiaires d'aides qui n'ont pas respecté leurs engagements contractuels. Ces ordres de reversement représentent environ 88 % du poste « produits exceptionnels ».

I.5) La section d'investissement du Budget annexe FEADER

Aucune opération en dépenses et recettes n'est imputée à la section d'investissement du budget annexe Feader.